

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 8 février 2008

**Service instructeur**  
Direction des Systèmes d'Information

N° 2008-2-5-2

**Service consulté**  
Direction de la Commande Publique  
Service des Actions Educatives  
Direction des Finances

**MARCHES A BONS DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS  
INFORMATIQUES POUR LES COLLEGES DE 2008 A 2011**

Résumé : Dans le cadre d'une gestion centralisée, par la Collectivité, de l'acquisition d'équipements informatiques pour les collèges, l'accord de l'Assemblée départementale est sollicité pour la passation d'un marché sous la forme d'un marché à bons de commandes pour les années 2008 à 2011, sans montant minimum ni montant maximum

En préambule, il convient de rappeler que, jusqu'à présent, le Conseil Général du Haut-Rhin attribue à chaque collège, dans ses dotations annuelles, une dotation TICE (Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) d'un montant annuel de l'ordre de 840 000 €. Ce budget permet aux établissements d'acheter leur matériel informatique, de payer les consommables et les abonnements Internet.

Lors du vote du Budget Primitif pour 2008 (rapport n° 2008/I-8è/02) portant sur la « Politique des Actions Educatives », le Conseil Général a approuvé la mise en œuvre d'un programme quadriennal d'équipement informatique des collèges (E059) pour un montant global en AP de 6,4 millions d'euros, et a décidé de l'inscription de 805 000 € en crédits de paiement au titre de 2008 : 5 000 € pour les frais d'insertion (nature : 2033 - fonction 221) et 800 000 € pour les acquisitions (nature 21831 - fonction 221) en complément de la subvention TICE actuelle (842 000 € TTC en 2008).

A l'issue de ce programme quadriennal, ce seront près de 4 000 ordinateurs qui seront déployés.

Ce projet, à travers une gestion centralisée des achats, permettra :

- une optimisation des coûts (achat groupé),
- une homogénéisation et une optimisation de la configuration (pour s'assurer que les postes correspondent bien aux préconisations du Rectorat, notamment pour répondre aux exigences du projet ENTEA),
- l'intégration dans le marché de la maintenance matérielle pendant 4 ans, permettant ainsi aux équipes du Relais Assistance Informatique de Proximité (RAIP) de gérer la maintenance logicielle,
- une garantie de service identique pour tous les collègues.

La consultation sera prise en charge par la Direction des Systèmes d'Informations et prendra la forme d'un marché à bons de commandes. Les configurations des matériels ont été déterminées conjointement entre les équipes techniques du Rectorat et les personnes ressources informatiques dans les collèges.

Le marché à bons de commandes est décomposé en trois lots dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Numéro de lot	Description	Montant estimé pour 2008 (en € TTC)
1	Postes de travail informatiques	500 000
2	Périphériques d'impression et d'acquisition	150 000
3	Périphériques et accessoires pour postes de travail informatiques	150 000
<b>Total</b>		<b>800 000</b>

Pour 2008, l'enveloppe de 800 000 € sera ventilée entre les établissements, de la façon suivante : 50% part fixe et 50% part variable (en fonction du nombre d'élèves). Chaque établissement bénéficiera à ce titre d'une dotation virtuelle maximale de :

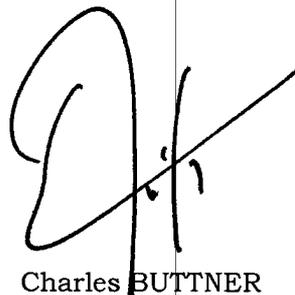
- 7 272 € au titre de la part fixe
- et 13,30 € par élève.

Il est donc proposé à votre Commission de bien vouloir m'autoriser à lancer une consultation pour la passation d'un marché à bons de commandes concernant ces trois lots et valider les critères de ventilation de la dotation entre les collèges.

Ce marché à bons de commandes sera conclu sans montant minimum et sans montant maximum et ce pour une durée ferme d'un an à compter de sa notification.

Ce marché pourra être renouvelé de manière expresse pour trois nouvelles périodes d'un an, soit pour les années 2009, 2010 et 2011.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER